



Réf. Farde e-Assemblées : 2343544

N° OJ : 119**Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020**

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite, d'une parcelle de terrain sise rue du Molenblok, 3, angle rue de Heembeek, 236, en vue de son incorporation dans la voirie publique.- Permis d'urbanisme n° M114/2013.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 06/10/2016, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé M114/2013 pour le bien sis rue du Molenblok 3, angle rue de Heembeek 236, anciennement cadastré Bruxelles, 19ème division, section D, parcelle 122t et actuellement divisé en n° 122V (partie de la zone à céder) et 122X ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le demandeur du permis et le propriétaire du terrain ont transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession gratuite enregistré en date du 08/09/2016 ;

Considérant que la partie à céder n'est pas encore complètement aménagée en tant que voirie publique et que son aménagement est prévu par le propriétaire conformément au Règlement sur les trottoirs (Art. 1 et 2) ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 24,01 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n° 7375 a été réalisé en date du 12/11/2019 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que le plan cadastral 2020 a été adapté selon le plan de délimitation n° 21819/10201, ce plan ne reprenant pas la superficie totale à céder, la version précédente (2019) a été utilisée ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n°21819/10272;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La cession gratuite à la Ville de Bruxelles d'une parcelle de terrain sise rue du Molenblok, 3, angle rue de Heembeek, 236, cadastrée 19ème division, section D, parcelle n° 122V (et du supplément repris au plan de délimitation), pour une superficie totale de 24,01m² en vue de son incorporation dans la voirie publique est acceptée.

Annexes :

